



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/482
27 juin 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

399ème séance plénière

PC Journal No 399, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 482
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 459 (PC.DEC/459) du 21 décembre 2001,

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au 31 octobre 2002,

Invite son Président à engager des consultations sur les modalités de la coopération entre la Mission de l'OSCE au Tadjikistan et les autorités tadjikes et à faire rapport au Conseil permanent des résultats de ces consultations pour le 30 septembre 2002.